











Paris, le 28 mars 2014

Sébastien SIHR
Christian CHEVALIER
Frédéric SEVE
Patrick DESIERE
Norbert TRICHART
Françoise HARL

Α

## **Monsieur Vincent PEILLON**

Ministre de l'Education Nationale 110 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le projet d'arrêté relatif à l'exercice du droit syndical qui nous a été soumis propose de passer de deux à trois le nombre de réunions d'information syndicale annuelles pour les professeurs des écoles. En cela, ce texte constitue un premier progrès.

Il reste maintenant à définir dans une prochaine circulaire d'application les modalités pratiques de mise en œuvre de ce droit. Depuis 2008, sous la précédente majorité, les possibilités de participer aux réunions d'information syndicale ont été limitées aux seuls temps consacrés à la concertation des équipes et aux formations en circonscriptions. Rien dans la réglementation n'imposait une telle restriction, sauf la volonté de vos prédécesseurs de limiter le rôle et la place des organisations syndicales. Cette situation doit changer.

Les enseignants du second degré ont le droit de participer à des réunions d'information syndicales sur leur temps consacré à la prise en charge d'élèves. Pourquoi devrait-il en être autrement pour les professeurs des écoles ?

En conséquence, nous demandons à ce que dans la circulaire d'application, les enseignants des écoles retrouvent la possibilité de participer aux trois réunions d'information syndicale sur l'ensemble de leur temps de service incluant donc le temps devant élèves.

Dans le cadre du dialogue social, nous souhaitons que les nouveaux droits pour nos collègues se concrétisent pour la rentrée prochaine.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR Secrétaire Général SNUipp-FSU

Christian CHEVALIER Secrétaire Général SE-UNSA Frédéric SEVE Secrétaire Général SGEN-CFDT Patrick DESIRE Secrétaire Général UNSEN Educ'Action

Norbert TRICHARD Secrétaire Général SNUDI-FO Françoise HARL Co-Secrétaire Fédérale SUD Education